

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHES PUBLICS - Bordeaux - Marché de maintenance des installations de sécurité incendie de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - AVENANT n° au marché n°09216 R

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société CHUBB mandataire du groupement CHUBB, SICLI, COFISEC, UTC Fire & Security companies, par marché passé en appel d'offres ouvert (n° 09 216 R en date du 04 septembre 2009 - première reconduction), la réalisation des prestations de maintenance des installations de sécurité incendie sur le bâtiment de l'hôtel communautaire.

Ce marché à bons de commande est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Suite à la réalisation du chantier de restructuration du bâtiment de l'Hôtel communautaire sis, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, une partie des installations dont la société CHUBB assure la maintenance est condamnée. Il en est ainsi par exemple des niveaux 4 à 15. Les prestations de maintenance afférentes à ces installations n'ont donc plus lieu d'être exécutées.

Or, la rédaction du Bordereau des Prix Unitaires contractuel ne permet pas une telle décomposition des prestations. En effet, le Bordereau des Prix Unitaires ne dissocie pas l'outil de gestion qu'est la centrale de détections des détecteurs. Il convient donc de réaliser un sous-détail de ces prix intangibles afin de permettre le règlement à l'unité.

Les prestations commandées au titulaire sont et seront fonction de l'avancement des travaux de la restructuration. La planification établie nous permet ainsi de déterminer que les niveaux 1 à 3 de la tour seront neutralisés d'ici un semestre. Afin de ne payer que les prestations d'entretien et de maintenance effectivement exécutées par le titulaire, il est nécessaire de sous détailler le Bordereau des Prix Unitaires contractuel. Ce faisant, l'adaptation du montant des visites de maintenance systématique semestrielles et annuelles du SSI (Système de Sécurité Incendie) et du DAS (Dispositif Actionné de Sécurité) sera possible.

Le montant contractuel du marché n'est pas modifié. Un sous-détail des prix du Bordereau des Prix Unitaires est simplement ajouté aux pièces contractuelles du marché.

Toutes les autres dispositions du marché précité, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- suite aux travaux de restructuration de l'hôtel communautaire, une partie des prestations dévolues au titulaire du marché de maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des installations de sécurité incendie de l'hôtel communautaire n'a plus lieu d'être exécuté,
- le Bordereau des Prix Unitaires contractuel ne permet pas une décomposition des prestations,
- un sous-détail des Prix au Bordereau des Prix Unitaires doit être ajouté aux pièces contractuelles du marché par voie d'avenant

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n°1, ci-annexé, afférent au marché n°09 216 R relatif aux prestations de maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des installations de sécurité incendie l'hôtel communautaire sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1, ci-annexé, afférent au marché n°09 216 R relatif aux prestations de maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des installations de sécurité incendie l'hôtel communautaire.

Article 3 :

Les prix contractuels ne sont pas modifiés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE

